

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2017

N° 29

Le **trente juin deux mille dix-sept** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :
15/06/2017

Nombre de Conseillers
14

Présents

12

Votants

12

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, QUINET, VEZIN, ALEXANDRE, CABANILLAS, GALTIE, NIVERT

Messieurs : BOUGOUIN, COCHIN, MURET, CABARET,

Absents excusés :

Madame GALERNE

Monsieur LAFLEUR

Madame Piot a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande d'ajouter un point
Démission d'un Conseiller Municipal
Accepter à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2017.

1) Démission d'un Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la lettre reçue le 20 juin 2017 de Monsieur Bruno Millienne qui l'informe de sa démission au sein du conseil municipal du fait de son élection au poste de Député.

Le nombre de conseillers municipaux pour la commune est désormais de quatorze.

Monsieur le Maire renouvelle ses félicitations au nouveau Député et précise que son remplacement dans les différentes commissions sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2) Désignation de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le **dimanche 24 septembre 2017** afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 1, figurant au tableau numéro 5 annexé au code électoral.

Monsieur le Maire ouvre le scrutin à vingt heures trente cinq minutes.

Constitution du bureau électoral:

En application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités le bureau est ainsi constitué.

Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire, Président du bureau de vote.

Mesdames QUINET et NIVERT, les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.

Madame GALTIE et Monsieur BOUGOUIN, les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur CABARET a été désigné secrétaire de séance

Elections de 3 délégués titulaires

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 3 délégués titulaires. Il a rappelé que le vote se fait sans débat au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

1er tour: majorité absolue pour douze membres présents à l'ouverture du scrutin, sept suffrages exprimés (entier supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés); si pas de majorité, il sera procédé à un 2 ème tour (la majorité relative suffit, en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu)

Déroulement du scrutin.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre de Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Aucuns bulletins et enveloppes n'ont été déclarés nuls.

Résultat de l'élection des 3 délégués titulaires.

a. Effectif légal du Conseil Municipal		quinze.
b. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice.		quatorze.
c. Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'ouverture du scrutin.		douze .
d. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		aucun
e. Nombre de votants (enveloppes déposées)		douze
f. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)		zéro
g. Nombre de suffrages exprimés		douze

Suffrages obtenus des candidats

Madame Nathalie CABANILLAS	11	onze
Madame Muriel PIOT	11	onze
Monsieur Jean-Claude LANGLOIS	10	dix
Madame Nathalie VEZIN	1	un

Proclamation de l'élection des 3 délégués titulaires.

Madame Muriel PIOT	a été proclamée déléguée titulaire.
Madame Nathalie CABANILLAS	a été proclamée déléguée titulaire.
Monsieur Jean-Claude LANGLOIS	a été proclamé délégué titulaire.

Elections de 3 délégués suppléants

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré douze. Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 3 délégués suppléants. Il a rappelé que le vote se fait sans débat au scrutin secret majoritaire à 2 tours :

1er tour: majorité absolue pour douze membres présents à l'ouverture du scrutin sept suffrages exprimés (entier supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés); si pas de majorité, il sera procédé à un 2ème tour (la majorité relative suffit, en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu)

Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre de Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Aucuns bulletins et enveloppes n'ont été déclarés nuls.

Résultat de l'élection des 3 délégués suppléants

a. Effectif légal du Conseil Municipal	quinze.
b. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice.	quatorze.
c. Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'ouverture du scrutin.	douze
d. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	aucun
e. Nombre de votants (enveloppes déposées)	douze
f. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	zéro
g. Nombre de suffrages exprimés	douze

Suffrages obtenus des candidats

Monsieur Laurent CABARET	12	douze
Monsieur Arnaud BOUGOUIN	10	dix
Madame Nathalie VEZIN	8	huit
Madame Françoise ALEXANDRE	2	deux
Monsieur Bruno COCHIN	1	un

Proclamation de l'élection des 3 délégués suppléants

Monsieur Laurent CABARET a été proclamé délégué suppléant
Monsieur Arnaud BOUGOUIN a été proclamé délégué suppléant
Madame Nathalie VEZIN a été proclamée déléguée suppléante

Le procès-verbal a été signé en trois exemplaires

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21. H 30

Le Maire,
Jean-Claude LANGLOIS